




Le Fond des nues – Code 15

SUPERFICIE		COORDONNÉES CENTRALES
	ZCc 0 ha	X : 180786
	ZCr 6,82 ha	Y : 141530
	ZD 5,07 ha	

Le « Fond des Nues » est un ruisseau ayant donné son nom à la réserve naturelle domaniale qu'il traverse, à cheval sur les communes de Gembloux et Eghezée. Sa source est située dans les champs à proximité du Bois de Grand-Leez. Cette source, apparemment tarie, n'apparaît plus aujourd'hui, le ruisseau « débutant » son parcours en bordure du chemin de remembrement agricole reliant Grand-Leez à Liernu.

La zone n'a pas toujours présenté la même occupation du sol. En effet, au 18^{ème} siècle, un plan d'eau rectangulaire fut cartographié sur la carte de Ferraris ceinturé par un massif forestier dont le Bois de Grand-Leez et le Bois de Buis sont les vestiges.

Actuellement, l'autoroute E411 passe à l'extrémité est du site en traversant le vallon perpendiculairement. Le ruisseau marque la frontière entre les communes de Gembloux et d'Eghezée.

Le site est constitué de plantations en galerie d'aulnes glutineux (*Alnus glutinosa*), de plans d'eau dont le plan d'eau principal fut récemment agrandi et un vestige de prairies de fauche abandonnées dominées par le fromental (*Arrhenatherum elatius*). Des haies d'aubépines ont été plantées et sont le siège de nombreuses nidifications telles que celles du bruant jaune (*Emberiza citrinella*) et du faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*).

Enclavé entre la matrice agricole et l'autoroute E411, le site présente un intérêt écologique important pour la faune et notamment pour les mammifères et l'avifaune. En effet, le site permet la nidification d'oiseaux mais représente également une zone relais importante pour les oiseaux migrateurs qui s'y arrêtent et parfois y passent l'hiver (la bécassine des marais, *Gallinago gallinago*, par exemple). Le chevalier culblanc (*Tringa ochropus*), le coucou gris (*Cuculus canorus*) et la perdrix grise (*Perdrix perdrix*) y ont été observés. Le busard des roseaux (*Circus aeruginosus*) y a également été répertorié. La libellule agrion jouvencelle (*Coenagrion puella*) y a été observée.

Espèces remarquables

Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*)

Agrion jouvencelle (*Coenagrion puella*)

Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*)

Espèces végétales présentes sur le site

Acer pseudoplatanus, *Achillea millefolium*, *Agrostis capillaris*, *Alliaria petiolata*, *Alnus glutinosa*, *Alopecurus geniculatus*, *Alopecurus pratensis*, *Apium nodiflorum*, *Arrhenatherum elatius*, *Berula erecta*, *Cardamine pratensis*, *Carex disticha*, *Carex hirta*, *Carpinus betulus*, *Coryllus avellana*, *Crataegus monogyna*, *Dactylis glomerata*, *Deschampsia cespitosa*, *Eleocharis palustris*, *Epilobium hirsutum*, *Festuca pratensis*, *Festuca rubra*, *Galium aparine*, *Galium palustre*, *Glyceria fluitans*, *Heracleum sphondylium*, *Holcus lanatus*, *Iris pseudacorus*, *Juncus effusus*, *Lemna minor*, *Lolium perenne*, *Lychnis flos-cuculi*, *Lotus pedunculatus*, *Mentha aquatica*, *Millium effusum*, *Myosotis scorpioides*, *Nasturtium officinale*, *Persicaria*

amphibia, Plantago lanceolata, Plantago major, Poa trivialis, Prunus spinosa, Quercus robur, Ranunculus sceleratus, Rosa arvensis, Rumex acetosa, Rumex crispus, Salix alba, Salix cinerea, Salix sp., Sambucus nigra, Scirpus sylvaticus, Stellaria graminea, Stellaria media, Stellaria uliginosa, Trifolium repens, Urtica dioica, Veronica anagallis-aquatic, Veronica beccabunga,...

Propositions d'actions

- Gérer et restaurer le site suivant les principes développés dans les actions générales proposées dans l'étude; Notons que par son statut de réserve naturelle domaniale, le « Fond des Nues » devrait déjà faire l'objet d'un plan de gestion, introuvable à l'heure actuelle ;
- (R)établir un plan de gestion ;
- En attente de la mesure précédente :
 - Créer une zone tampon entre les cultures et la réserve (mesure agro-environnementale), et notamment dans le vallon en amont du site : des indices de ruissellements importants ont été notés confirmant la nécessité de mise en place des zones tampons afin de limiter les intrants agricoles au sein de ce site déjà fortement eutrophisé.
 - Faucher la zone nord de la réserve de la manière indiquée dans les principes généraux de l'étude ;
 - Gérer la présence de la bernache du Canada (*Branta canadensis*), une espèce problématique quant à la compétition qu'elle exerce sur d'autres espèces et à l'eutrophisation du milieu;
 - Remplacer les plantations en galerie non adéquates par une physionomie végétale plus forestière et alluviale;

Illustrations



© Launoy S.

Figure 71 : Plan d'eau de la réserve naturelle du Fond des Nues